

Décision

Générale

colonial

Décision n° 703 concernant les Services Etat.

n° 703

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 mai 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

Sont nommés au grade supérieur les sous-officiers et caporaux dont les noms suivent : A compter du 25 mai 1966 : Au grade d'officier de Milice de 2 classe : — l'adjudant-chef Ali Adou, matricule 931. A compter du 1er juin 1966 : Au grade d'adjudant : — le sergent-chef Mire Djama, matricule 2136. Au grade de sergent-chef : — sergent Darar Hoch; matricule 1744. Au grade de sergent : — le caporal Houssein Aden, matricule 2212.